

En Belgique, la surpopulation carcérale mobilise magistrats et personnel pénitentiaire

Le Monde, par Jean-Pierre Stroobants, le 22 novembre 2025

Le nombre de détenus a doublé en trente ans, notamment en raison du moindre aménagement des peines courtes, du manque de places dans les institutions psychiatriques et à l'Office des étrangers.

Cinq cent vingt-cinq détenus dormaient par terre dans les prisons belges, selon un décompte officiel effectué mardi 18 novembre. Dans beaucoup d'établissements, il n'y a plus d'argent pour acheter des matelas, il faut rogner sur le budget des repas et des cachots sont utilisés comme cellules, faute de mieux. A l'extérieur, deux mille à trois mille condamnés attendent l'exécution de leur peine et une centaine de mineurs délinquants sont en liberté, faute de places dans les « centres fermés ». Le 12 novembre, le parquet de Bruxelles évoquait le cas d'un jeune de 16 ans soupçonné d'un viol, d'extorsion et de détention d'armes mais remis en liberté, faute de place.

« La surpopulation est générale, avec 13 500 détenus, un nombre qui a presque doublé en trente ans », explique Vincent Spronck, président de l'Association des directeurs de prisons. A la fin de 2024, le Conseil pénitentiaire, un organe du ministère de la justice, évoquait un « drame » dont la cause n'est pourtant pas l'accroissement de la délinquance : depuis quelques années, elle est stable pour ce qui concerne l'atteinte aux personnes et a diminué en matière de dommages aux biens.

C'est la décision prise, en 2022, par Vincent Van Quickenborne, alors ministre de la justice, qui explique en grande partie la surpopulation. Désireux d'endiguer un prétendu sentiment d'impunité des délinquants, ce responsable libéral annonçait que toutes les peines seraient exécutées, y compris celles comprises entre six mois et trois ans, souvent « aménagées » jusque-là, c'est-à-dire converties en peines de travail ou remplacées par le port d'un bracelet électronique. Dans la foulée, le royaume abandonnait sa politique dite « réductionniste » qui visait à limiter à 10 000 le nombre de détenus.

« Nous avons prévenu : cette mesure risquait de provoquer une embolie du système, et la catastrophe s'est bel et bien produite », commente Marc Nève, président du Conseil central de surveillance pénitentiaire, un organe indépendant financé par la Chambre des députés. Avocat au barreau de Bruxelles, membre de l'Observatoire international des prisons, Harold Sax approuve : *« M. Van Quickenborne avait été alerté par tous les acteurs concernés mais il a quand même précipité la faillite, alors que les prisons débordaient déjà. »* Aujourd'hui, la Belgique est seulement devancée par la France et la Roumanie au classement européen de la surpopulation carcérale, mais, si l'on ajoute aux 13 500 détenus les condamnés en attente d'un lit en cellule, elle figurerait en tête de ce classement.

Il pleut parfois sur le poste central de contrôle

Vincent Spronk dirige la prison de Saint-Gilles, à Bruxelles, un vaste complexe bâti en pleine ville au XIX^e siècle et qui était promis à la fermeture. Un « village pénitentiaire » de 1 200 places construit à Haren, à la périphérie de la ville, devait notamment remplacer cet établissement. Mais la hausse continue du nombre de détenus a fait en sorte que trois des cinq ailes de Saint-Gilles restent ouvertes. Le réseau téléphonique est vétuste, le personnel du greffe ne tient pas plus de quatre années en moyenne, et il pleut parfois sur le poste central de contrôle, mais les surveillants s'accrochent à ces petits soucis. « *On sait que c'est pire ailleurs* », dit l'un d'eux en souriant.

Un détenu en combinaison blanche, chargé de l'entretien à raison de 1,10 euro de l'heure, approuve : « *C'est la première prison propre que je vois* », commente cet ancien sans-domicile-fixe, condamné pour un vol de vélo. Il partage avec un autre homme sa cellule de 9 mètres carrés conçue initialement pour un seul prisonnier, mais, ici, personne ne doit encore dormir par terre, alors que c'est le cas pour 67 individus à Anvers, 46 à Gand et 34 – dont quatre femmes – à Marche-en-Famenne.

Les deux ailes abandonnées de Saint-Gilles pourraient offrir un remède partiel à la surpopulation, mais c'est impossible : « *Il me manque déjà 20 % des 217 membres de mon personnel* », explique M. Spronck. Dans une région qui compte 14 % de chômeurs, une profession réclamant peu de qualifications et offrant un salaire net de 2000 euros pourrait séduire, mais la dégradation des conditions de travail rebute d'éventuels candidats. Mercredi 19 novembre, le syndicat socialiste de la fonction publique a d'ailleurs décidé que si le gouvernement ne prenait pas de mesures avant le 1^{er} décembre pour remédier à « *l'extrême surpopulation* », pour améliorer la sécurité et pour éviter les conditions de détention « *inhumaines* », ses membres n'assureraient plus que des tâches essentielles : repas, douches, visites... Fini, en revanche, le sport, le travail ou les rares programmes de réhabilitation pour les détenus.

De quoi faire grimper la tension dans des établissements saturés, mais aussi mettre en évidence une nouveauté : les gardiens estiment désormais que la revendication d'une amélioration de leurs conditions doit aller de pair avec la restauration de conditions de détention honorables. Les magistrats, qui déplorent depuis des années leur manque de moyens et d'effectifs, ont, eux, manifesté le 14 novembre à Bruxelles afin de dénoncer la dégradation de leur fonction ainsi qu'une surpopulation carcérale également causée par le manque de places dans les institutions psychiatriques ou à l'Office des étrangers. Des personnes souffrant de troubles mentaux ou des sans-papiers sont envoyés derrière les barreaux faute d'une autre solution. A Saint-Gilles, 66 % des détenus sont sans titre de séjour.

Les remèdes ? « *La fin de la surutilisation de la détention préventive et, peut-être, le fait que des juges, prenant conscience de la violation constante du droit des détenus et des conditions dégradantes en prison, cessent de participer à ce système en refusant temporairement de délivrer des mandats d'arrêt* », suggère Harold Sax. Marc Nève et son Conseil central de surveillance pénitentiaire évoquent quant à eux la nécessité d'une grâce collective, d'une

remise totale ou partielle de certaines peines, ou de la conversion des peines de détention en un autre type de sanction.

Jusqu'ici le gouvernement n'a pas réagi. Sauf pour demander aux personnels pénitentiaires de retirer un autocollant apposé dans les établissements. « *La justice vacille, la surpopulation est dangereuse, aujourd'hui pour nous, demain pour vous* », énonçait-il.